

Commune :
LASSAY LES CHATEAUX (127)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 491 U

Document vérifié et numéroté le 10/11/2023
ASDIF de Laval
Par Régis DAVOUST
P/O l'Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers
Centre des Finances Publiques
60 rue Mac Donald
BP 70819
53008 LAVAL Cedex
Téléphone : 02-43-49-77-17

sdif.laval@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : 166 ZI
Feuille(s) : 166 ZI 01
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 10/11/2023
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par KALIGEO (2)

Réf. : B23220 - sect 166 ZI

Le

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A, le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

